

INFO COC – Qualification des licences Newsletter du 09/10/20

Bonjour à tous,

La saison a commencé le weekend dernier et nous avons enregistré beaucoup d'anomalies sur les FDME concernant les licences. Nous nous permettons donc ce dernier rappel :

➤ **Seuls les licenciés (joueurs et officiels) qualifiés ou validés sont assurés pour la compétition et autorisés à figurer sur une FDME.**

Le délai de qualification est rappelé à l'article 41.2 du règlement fédéral est de

- Création de licence : **J+1**
- Renouvellement de licence dans le même club: **J+1**

La date de qualification s'obtient en ajoutant un jour à la date de validation.

Exemple : date de validation par le club 2 octobre => date de qualification 3 octobre. Cette date de qualification est la seule à prendre en compte pour une participation à une compétition

Avant de valider une licence, le club doit vérifier l'exactitude et la validité des pièces jointes : ne pas oublier les noms prénoms et date de naissance du licencié sur le certificat médical et les noms et prénoms du mineur et de son représentant légal et la date du jour sur l'autorisation parentale ou l'attestation de santé.

Pensez à vérifier les licences qui vous sont retournées « en attente de qualification », faites les modifications demandées et revalidez-les avant le vendredi pour un match samedi.

Le non-respect de ce point de règlement : la présence d'une ou plusieurs licences « en cours » ou « finalisée » entraîne la perte du match par pénalité ». Dans les brassages, le score de la rencontre ne sera pas pris en compte pour le classement qui permet de former les poules de championnat.

➤ **Lors de la saisie des informations sur la FDME, il est impératif de vérifier les anomalies en cliquant sur le bouton vert « Vérification saisie ».**

Utiliser cet outil permet de visualiser les anomalies reçues par la COC et permet d'alerter sur erreurs possibles : erreur de prénom en cas d'homonymes ou de frères et sœurs, erreur d'orthographe sur les noms ou les prénoms, erreurs de numéro de licence en cas de conversion...

Pour éviter tout problème, l'idéal est de faire un listing de vos licenciés validés et qualifiés le vendredi soir et la diffuser à vos dirigeants en leur spécifiant que seuls ces licenciés peuvent participer aux rencontres.



Pour en savoir plus nous avons rédigé des **Fiches pratiques** qui répondent à toutes les questions que vous vous posez sur les licences (FP n° 11), la FDME (FP N°1), les erreurs à éviter (FP n°2) etc...

Les Fiches pratiques sont sur le site www.Handball-bretagne.bzh à la rubrique tous les documents

Tous les documents

COC
 ADMINISTRATIF
 DÉVELOPPEMENT
 COMMUNICATION
 ARBITRE

✓ PROCÈS VERBAUX

- Assemblée Générale
- Statuts et règlements
- Tarifs
- Fiches pratiques**
 - 20 21 - FP01 FDME - Remplir une FDME
 - 20 21 - FP02 FDME - Les erreurs à éviter
 - 20 21 - FP03 FDME- Rôle Resp salle et terrain
 - 20 21 - FP04 FDME - Rôle Officiel de Table
 - 20 21 - FP05 ASSURANCE - Déclaration Accident
 - 20 21 - FP07 CONVENTION - Liste de joueurs
 - 20 21 - FP08 REGLEMENTS Où les trouver
 - 20 21 - FP09 FORFAITS - Quelles démarches
 - 20 21 - FP10 ARBITRAGE - Que faire en cas d'absence de l'arbitre
 - 20 21 - FP11 LICENCES - Tout savoir
 - 20 21 - FP12 MUTATION - Tout savoir
 - 20 21 - FP13 CATEGORIES AGE
 - 20 21 - FP14 SURCLASSEMENT
 - 20 21 - FP15 SITUATIONS EXCEPTIONNELLES- Démarches
 - 20 21 - FP16 VISIO CONFERENCE - se connecter à une réunion ZOOM
 - 20 21 - FP18 ENGAGEMENT D'UNE EQUIPE SUR GESTHAND

POINT SUR LES DESENGAGEMENTS ET FORFAITS

En raison d'une baisse des licences en tout début de saison, nous avons enregistré de nombreux désengagements et forfaits dans nos poules. Nous avons fait le maximum pour remplacer certaines équipes ou réaménager les poules quand c'était possible.

Quand nous avons eu connaissance des forfaits plusieurs jours avant le début de la compétition, nous avons pu les mettre en exempt, mais depuis fin septembre, le logiciel ne nous permettait plus d'enlever des équipes que nous avons mis en « forfait général ». Ces équipes apparaissent donc encore dans vos poules. Si vous avez un doute sur une équipe, vous pouvez les repérer dans l'agenda des rencontres : dans la colonne « Etat », la mention **FGV ou FGR** (Forfait Général Visiteur ou Recevant) signifie que cette équipe est forfait et qu'il n'y aura pas de match. De même, les conclusions des journées à venir sont inaccessibles.

N'hésitez pas à demander confirmation au professionnel en charge de la compétition en cas de doute.



03/10/2020	15:30	U13F BRETAGNE	U13F BRASS BAS POULE 1BIS	ESPERANCE CHARTRES DE BRETAGNE	CPB RENNES/CHANTEPIE	FGR
------------	-------	------------------	------------------------------	--------------------------------	----------------------	-----

Il est également possible que certaines conclusions apparaissent toujours sous le nom de l'équipe qui a été supprimées, ne pas hésiter à nous remonter l'information pour que nous les modifions sur le logiciel.

Les élus et les professionnels de la COC restent à votre disposition, leurs coordonnées sont détaillées sur le site internet de la Ligue : [COC](http://www.coc.bzh)